

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Du 01 Décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq le 01 décembre, à 18 heures.

Les associés de SCI 15 – 17 AVENUE DESCOURS au capital de 20 000 euros, ayant émis 20 parts sociales de 1000 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur la convocation de la gérance, faite par lettre recommandée, en date du **01 décembre 2025** à chaque associé.

L'assemblée est présidée par Madame Alba POLI, gérante associée.

Le Président constate –
que sont présents

- Madame Alba POLI 5 parts
- Madame Camille BERTHET 5 parts
- Madame Marine KLOC 5 parts
- Monsieur Jérémie SAUVAGE 5 parts

Que le total des parts présentées ou représentées est de 20 parts, soit la totalité des parts sociales émises par la société.

La Gérance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise des trois quarts des parts sociales.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Cession parts sociales
- Pouvoirs pour formalités.

Puis, la gérance dépose sur le bureau, à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.
- Les nouveaux statuts à valider

Puis, elle rappelle que ces documents ont été communiqués et tenus à la disposition des associés, conformément à la loi.

Elle rappelle que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes: - cession de parts sociales par un associé aux autres associés et modification des statuts de la société.

Puis la gérance ouvre la discussion et, après échange de vues, met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

– Première résolution - Cession parts sociales

Après avoir pris connaissance du projet de cession de ses parts sociales par Madame Camille BERTHET à

- Madame Alba POLI 3 parts
- Madame Marine KLOC 1 part
- Monsieur Jérémie SAUVAGE 1 part

L'assemblée générale décide d'agréer cette cession entre associées.

L'assemblée adopte cette résolution aux voix, est adoptée à l'unanimité.

– Deuxième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal de la présente assemblée pour signer tous documents, effectuer tous dépôts et, d'une manière générale, faire ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement des formalités y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

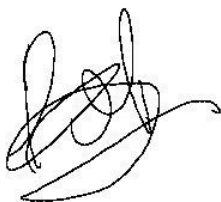
– Troisième résolution – Modifications des statuts

L'Assemblée Générale valide la mise à jour des statuts ayant trait à la nouvelle répartition des parts et actant le départ de Camille Berthet.

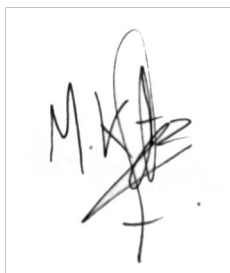
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal dont l'original est signé après lecture par la gérante et tous les associés présents.

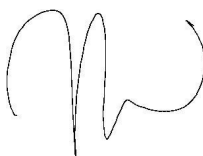
Alba POLI
Associée



Marine KLOC
Associée



Jérémie SAUVAGE
Associée



Camille BERTHET
Associée sortante



